

Conseil Municipal du 13 janvier 2025

Ordre du jour

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

1- Construction du groupe scolaire avec Office de Production de repas et Restaurant Scolaire :

Adoption du projet et Approbation du plan de financement de l'opération dans le cadre de demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR / DSIL), de la Région Centre Val de Loire (CRST porté par le Pays Giennois), du Département du Loiret (volet communal), de la CAF et d'autres financeurs

**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Du Lundi 13 janvier 2025**

Application de la loi du 6 février 1992

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 janvier, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet, Madame LECLERC Sylvie.

Procurations a été donnée à :

Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame KHEDDAR Haïate.
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Adoption à faire au prochain conseil.

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1-Construction du groupe scolaire avec Office de Production de repas et Restaurant Scolaire :

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

La création d'un nouveau groupe scolaire sur un terrain propriété de la commune, d'une surface de 13900m², est situé entre le stade et le pôle petite enfance de la CCBLP avenue Bapterosses.

Contexte :

Le nouveau groupe scolaire a vocation à remplacer les 3 écoles existantes afin de permettre l'accueil d'environ 300 élèves.

Le constat :

Les écoles actuelles sont devenues des lieux d'apprentissage inadaptés aux nouvelles méthodes d'éducation et cela malgré les efforts portés par la collectivité pour les maintenir dans un état de fonctionnement le plus acceptable possible.

Les élèves ne bénéficient pas des mêmes conditions d'apprentissage en fonction de l'école dans laquelle ils se trouvent car :

* Les bâtiments sont vétustes, non respectueux de l'environnement et donc coûteux en entretien courant et en énergie pour les chauffer notamment. Ils ne sont également pas conformes aux règles d'accessibilité, d'hygiène (ventilation) et de sécurité.

* Les repas délivrés aux enfants proviennent d'un prestataire extérieur. Ils sont conçus et fabriqués dans d'autres régions et livrés par transporteur en liaison froide et réchauffés dans les écoles.

* Les accueils du périscolaire et du centre de loisirs sont insuffisants en capacité et en qualité et ne permettent pas de recevoir l'ensemble des enfants qui en font la demande.

En conclusion : les 3 écoles existantes ne permettent plus des conditions d'apprentissage et de vie en communauté et elles ne contribuent pas à l'attractivité de Briare, ville-centre du territoire, envers les jeunes familles.

1. Présentation du projet :

Le nouveau groupe scolaire est un projet à multiples enjeux. Il a pour objectifs principaux de :

- Favoriser la mixité sociale
- Proposer un lieu d'apprentissage moderne, attrayant et qui réponde aux normes d'accessibilité
- Créer un bâtiment innovant, adapté à tous, respectueux de l'environnement et sobre en énergie
- Proposer des repas sains, de qualité, fabriqués sur place avec des produits à majorité « bio » issus de l'agriculture locale.
- Accroître le bien-être des enfants pour favoriser la réussite scolaire
- Favoriser de bonnes conditions de travail pour les enseignants et le personnel municipal
- Rendre plus attractif l'accueil de Briare aux nouvelles familles

Il regroupera, sur une surface de plancher de 3 296 m² répartie sur plusieurs sections :

Les locaux communs et administratifs :

- ✓ Bureau de direction
- ✓ Salles des professeurs (maternelle et élémentaire)
- ✓ Espace reprographie
- ✓ Bibliothèque commune
- ✓ Salle de réunion de 20 personnes
- ✓ Infirmerie
- ✓ Local archives
- ✓ Locaux techniques

L'école maternelle :

- ✓ 6 classes
- ✓ Avec rangements, salles de service ATSEM, Vestiaires et salles de repos
- ✓ Salles de motricité et tisanerie
- ✓ Locaux techniques

L'école élémentaire :

- ✓ 9 classes
- ✓ Locaux techniques

Un espace destiné au RASED

Un espace périscolaire :

- ✓ 2 grandes salles (petits et grands)
- ✓ 1 espace de rencontre
- ✓ 1 bureau et une salle pour les animateurs
- ✓ 1 régie périscolaire
- ✓ Des locaux techniques

Un restaurant scolaire en liaison chaude pour environ 200 repas par jour (maternelle et élémentaire) ;

Ce projet affiche un objectif de qualité environnementale des bâtiments très ambitieux, à savoir :

- a) Offrir des lieux confortables à faibles consommations énergétiques
- b) Eviter les surchauffes pour assurer un confort optimal à mi-saison et en été
- c) Assurer une bonne qualité de l'air intérieur
- d) Diminuer la facture énergétique
- e) Favoriser un bon éclairage naturel

Un bâtiment conçu dans un esprit de forte ambition environnementale dans le but de minimiser l'impact carbone de la construction. Il utilise des matériaux à faible impact sur l'environnement tels que : le bois pour la structure porteuse, des isolants biosourcés, des peintures sans solvants et des revêtements de sols à base d'huile de lin. Les filières sèches et les préfabriquations d'usine sont privilégiées ainsi que réutilisation des déblais de terrassement directement sur le site.

2. Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le groupement de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est l'agence MOON SAFARI & BLOT Architectes, a été désigné sur avis du jury de concours en date du 27 novembre 2023.

La consultation des entreprises a été réalisée avec une remise des offres au 29 novembre 2024.

L'analyse des offres a été réalisé en Commission d'Appel d'Offres le 7 janvier 2025.

Le démarrage des travaux est prévu courant du second trimestre 2025, pour une livraison de l'ouvrage début 2027 afin de permettre l'accueil des élèves à la rentrée scolaire de septembre 2027.

3. Plan de financement prévisionnel de l'opération

L'opération est estimée à 12.753.209 € hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel détaillé est joint en annexe à la présente délibération.

Considérant que l'opération de création du nouveau groupe scolaire permet de répondre aux besoins constatés sur le territoire en termes d'équipements scolaires et périscolaires et correspond à la volonté municipale de développer des équipements exemplaires et vertueux en matière environnementale et notamment en termes de conception et de consommation énergétique,

Considérant que ce projet de construction est susceptible d'être subventionné par :

- ⇒ L'Etat au titre des dotations à l'Investissement local (DSIL / DETR)
- ⇒ La Région Centre Val de Loire au titre du CRST (porté par le Pays Giennois)
- ⇒ Le Département du Loiret au titre du soutien à l'investissement local (volet3)
- ⇒ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du soutien à l'investissement ALSH

Ceci étant exposé, il est demandé au **Conseil municipal**

- D'adopter la construction du groupe scolaire avec Office de Production de repas et Restaurant Scolaire pour un montant prévisionnel de 15.303.851 € TTC.
- D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération de création d'un nouveau groupe scolaire, annexé à la présente délibération.
- De solliciter une subvention de 800.000 € auprès de l'Etat, correspondant à 16,76% du montant de la 1^{ère} phase du projet (tranche fonctionnelle n°1).
- De solliciter une subvention de 430.000 € auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST (porté par le Pays Giennois).
- De solliciter une subvention de 100.000 € auprès du Département du Loiret dans le cadre du soutien à l'investissement communal (volet3) portant sur la 1^{ère} phase du projet (tranche fonctionnelle n°1).
- De solliciter une subvention de 350.000 € auprès de la CAF dans le cadre du soutien à l'investissement ALSH.

- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Collectivité : mairie de Briare

Plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire avec office de production et restaurant scolaire

Coût estimatif de l'opération					2025	
Nature des Dépenses	Commentaire	Montant HT	Montant TTC	TVA	Tranche 1 Administration & maternelle	Montant TTC
Travaux						
Terrassement VRD		1 487 107 €	1 784 528 €	297 421 €	594 843 €	713 811 €
Gros œuvre		1 273 000 €	1 527 600 €	254 600 €	509 200 €	611 040 €
Charpente Ossature Bardage		968 889 €	1 162 667 €	193 778 €	387 556 €	465 067 €
Couverture Etanchéité		535 298 €	642 358 €	107 060 €	214 119 €	256 943 €
Révetement de façade		450 642 €	540 770 €	90 128 €	180 257 €	216 308 €
Menuiseries extérieures		467 093 €	560 512 €	93 419 €	186 837 €	224 205 €
Serrurerie		138 013 €	165 616 €	27 603 €	55 205 €	66 246 €
Doublage cloisons faux plafonds		795 058 €	954 070 €	159 012 €	318 023 €	381 628 €
Cloisons alimentaires		148 474 €	178 169 €	29 695 €		0 €
Menuiseries intérieures		572 212 €	686 654 €	114 442 €	228 885 €	274 662 €
Chapes revêtements de sols		380 000 €	456 000 €	76 000 €	152 000 €	182 400 €
Peinture		139 310 €	167 172 €	27 862 €	55 724 €	66 869 €
Electricité		702 680 €	843 216 €	140 536 €	281 072 €	337 286 €
Plomberie sanitaire chauffage		1 119 699 €	1 343 639 €	223 940 €	447 880 €	537 456 €
Equpeement de cuisine		333 000 €	399 600 €	66 600 €		0 €
Paysage aires de jeux		339 264 €	407 117 €	67 853 €		0 €
Sous-total Travaux		9 849 739 €	11 819 687 €	1 969 948 €	3 611 600 €	4 333 920 €
Prestations Intellectuelles						
Maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	1 350 210 €	1 620 252 €	270 042 €	540 084 €	648 101 €
Programmation		15 275 €	18 330 €	3 055 €	6 110 €	7 332 €
Conduite d'opération		86 775 €	104 130 €	17 355 €	34 710 €	41 652 €
Contrôleur technique		25 920 €	31 104 €	5 184 €	10 368 €	12 442 €
Coordinateur SPS		19 877 €	23 852 €	3 975 €	7 951 €	9 541 €
Géotechnicien		14 561 €	17 474 €	2 912 €	5 825 €	6 989 €
Géomètre		7 000 €	8 400 €	1 400 €	2 800 €	3 360 €
Détection réseau enterrés		5 000 €	6 000 €	1 000 €	2 000 €	2 400 €
Etanchéité à l'air		5 500 €	6 600 €	1 100 €	2 200 €	2 640 €
Frais de raccordement		15 000 €	18 000 €	3 000 €	6 000 €	7 200 €
Sous-total Prestations intellectuelles		1 545 118 €	1 854 142 €	309 024 €	618 047 €	741 657 €
Frais divers						
Assurances DO + TRC	estimation 2% des travaux	196 995 €	236 394 €	39 399 €	78 798 €	94 557 €
Frais consultation Mo	concours, honoraires jurés, frais impression	76 346 €	91 615 €	15 269 €	30 538 €	36 646 €
Frais de publicité		1 000 €	1 200 €	200 €	400 €	480 €
Gestion de projet	outil d'échanges des données	3 830 €	4 596 €	766 €	1 532 €	1 838 €
Frais de reprographie		1 000 €	1 200 €	200 €	400 €	480 €
Frais d'huissier constat PC	3 passages	1 500 €	1 800 €	300 €	600 €	720 €
Aléas 4% (MO - conception - réalisation)		393 990 €	472 787 €	78 798 €	157 596 €	189 115 €
Révision des prix (2% / an)		683 691 €	820 430 €	136 738 €	273 477 €	328 172 €
Sous-total Frais divers		1 358 352 €	1 630 022 €	271 670 €	543 341 €	652 009 €
COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT		12 753 209 €	15 303 851 €	2 550 642 €	4 772 988 €	5 727 586 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				Ressources prévisionnelles de l'opération (P1)	
Financements	précision	Montant	Taux Financement	2025	Taux Financement
Etat (DETR/DSIL)		2 000 000€	15,68%	800 000 €	16,76%
Région/ Pays (CRST)		430 000€	3,37%	430 000€	9,01%
Département du Loiret		250 000€	1,96%	100 000€	2,10%
CAF du Loiret		350 000€	2,74%	350 000€	7,33%
sous-total aides publiques		3 030 000€		1 680 000 €	
Taux de financement public			23,76%		35,20%
Part de la collectivité	Fonds propres	3 000 000€	23,52%	1 500 000 €	31,43%
	Emprunts	6 723 209€	52,72%	1 592 988 €	33,38%
sous-total Maître d'Ouvrage		9 723 209€		3 092 988 €	
Taux de financement MO			76,24%		64,80%
TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES		12 753 209€	100%	4 772 988 €	100%

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donnera lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2024-43 Commandes Publiques (1.1)

Marché à Procédure Adapté N°2024-08 – Entretien ménager des bâtiments - Attribution de marché.

- Lot 1 entretien des toilettes publiques : ONET SERVICES (45 POILLY LEZ GIEN) pour un montant de 18 974.15 euros HT par an, soit 22 768,98 euros TTC,
- Lot 2 entretien de bâtiments : ONET SERVICES (45 POILLY LEZ GIEN) pour un montant de 18 888.17 euros HT par an, soit 22 665,80 euros TTC,
- Lot 3 nettoyage des vitres : entreprise SAS SAINES ORLEANAIS (45 OLIVET) pour un montant de 11 420.00 euros HT par an soit 13 704 euros TTC.

Décision n° 2024-44

Tarifs spécifiques de la MSJ pour séjour hiver 2025

Décision n° 2024-45 Gestion du patrimoine – Renouvellement convention occupation de locaux – Hangar et bungalow – Zone d'activité Vaugereau - Entreprise BNMS.

Le montant mensuel de la redevance est de 540 €.

Décision n° 2024-46 Virement de crédit n°1 du budget principal

Décision n° 2024-47 Gestion du patrimoine – Renouvellement convention occupation du local communal Rue des Prés Gris - Monsieur Joël JOUBERT.

Le montant mensuel de la redevance est de 425 €.

Décision n° 2024-48 Gestion du patrimoine – du patrimoine - Contrat de bail professionnel 3 rue Saint Roch, cabinet médical – Infirmières.

Au vu de l'intégration dans le cadre de l'activité professionnelle de Monsieur DUPONT Sébastien, infirmier, à compter du 1^{er} janvier 2025, il convient de modifier le nombre de locataires du contrat de bail professionnel du cabinet médical situé au 3 rue Saint Roch : Mesdames BIZET Paula, BOURDIN Jennifer, MOMAUD Elodie et DEMBELE Angélique et DUPONT Sébastien.

Décision n° 2024-49 Tarifs : Participations pour l'occupation des locaux au Centre Médico-Social à compter du 1^{er} janvier 2025.
Occupation annuelle ADAPA - 280.00 €

Décision n° 2024-50 Sans objet – doublon 2024-47

Décision n° 2024-51 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal - renouvellement (M. Gilbert GUILLAUMAT, concessionnaire).

Décision n° 2024-52 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Pavillon - M. Johnny STEINIGER et Mme Marie-Françoise JACQUES, concessionnaires).

Décision n° 2024-53 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal - M. João DOS SANTOS MARTINS et Mme Viatriz DE JESUS NUNES, concessionnaires).

Décision n° 2024-54 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – Mme Laurence JOLLY, concessionnaire).

Décision n° 2024-55 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – Mme Yvette GAILLARD née JEANNOTIN, concessionnaire).

Décision n° 2024-56 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – M. et Mme PLÉ Denis et Mme LEMAITRE épouse PLÉ Martine, concessionnaires).

Décision n° 2024-57 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Pavillon - Mme Sonia DEGUERGUE, concessionnaire).

Décision n° 2024-58 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Pavillon – M. LE FEUR Régis, concessionnaire).

Monsieur FAISY annonce en début de séance qu'il n'a pas reçu la convocation relative à ce Conseil municipal et demande à Monsieur le Maire s'il l'autorise à participer au Conseil municipal de ce jour.

Le Maire l'invite à s'installer à la place qui lui est destinée.

Le Maire : « Nous commençons par vous présenter le projet de la mandature, celui qui répond à de nombreux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui dans nos 3 écoles publiques : le groupe scolaire et périscolaire intégrant un restaurant avec une cuisine centrale. Ce groupe favorisera la mixité sociale dans une école unique de la République, offrira les mêmes conditions à tous les enfants de Briare, optimales pour les apprentissages et la vie en

collectivité, un confort de travail pour les enseignants et les agents municipaux, et des économies de fonctionnement liées à l'énergie et à l'entretien. »

Madame VICHERAT : « Pour rappel ce projet se situe dans le secteur dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire qui a été évoqué en 2022 et approuvé par l'état la région la communauté commune la banque de territoire par une convention-cadre petite ville de demain. »

Madame LAURENT : « Il est situé à côté du pôle petite enfance et du collège, à proximité immédiate du stade et du gymnase.

Voilà c'est tout ce qui est entouré en rouge qui représente le terrain donc là nous avons la vue principale du groupe scolaire avec l'entrée et également à la diapo suivante, vous avez un plan donc ça va être détaillé après de toute façon.

On voit sur la gauche les 40 places de parking, sur votre droite le pôle petite enfance également avec un accès alors au milieu du grand bâtiment.

Une personne située dans le public propose de mettre à la disposition du conseil municipal un micro car les micros de la salle ne fonctionnent pas.

Le Maire rappelle que le public ne peut pas intervenir lors de la séance du conseil municipal et refuse le micro. Il demande aux membres de parler fort.

Le grand bâtiment qui est tout en long c'est le service périscolaire, sur la droite en bas le préau. Sur la gauche les services administratifs, la maternelle qui suit, au fond nous aurons la restauration et la cuisine centrale avec d'un côté le self pour les élémentaires et le restaurant pour les maternelles où les repas seront pris assis. On continue en revenant sur la droite et on a toutes les classes élémentaires. Le pôle est divisé donc en 3 parties et vous avez les cours oasis dans chaque partie que ce soit la partie élémentaire et la partie maternelle.

Ensuite sur cette image vous avez la cour logistique avec une entrée séparée qui sera derrière l'entrée principale pour la livraison des denrées et le parking de l'équipe éducative des agents administratifs.

Monsieur GIRAULT : « Au niveau de l'élémentaire, il y aura 9 classes chacune avec son vestiaire un point d'eau et un espace de rangement et un accès à l'espace de restauration sous auvent, toilettes.

Concernant l'espace des maternelles il y aura 6 classes avec les rangements, les points d'eau, une salle de motricité, 2 salles de sieste séparées par une tisanerie et l'espace des ATSEM. Il y aura les accès directs au restaurant scolaire.

L'espace périscolaire sera adapté aux besoins des familles ce coup-ci parce qu'aujourd'hui il n'est pas assez grand 2 espaces modulables un pour les maternel à pour les élémentaires avec accès direct sur les cours, espace couvert pour une visibilité entre les 2 cours, des toilettes et des vestiaires.

Pour l'espace restauration scolaire, une cuisine centrale avec accès logistique sur le côté du bâtiment comme on l'a évoqué avant sur le projet un restaurant maternelle avec un service à table pour les plus petits et un restaurant élémentaire en self pour les plus grands.

Ensuite dans l'espace administratif il y aura un une place pour le RASED donc le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, avec des bureaux, une salle de reprographie, salle de réunion, salle de classe pour l'enseignement spécialisé et l'entrée du groupe scolaire avec accès facilité pour les parents.

Enfin, des espaces extérieurs pour faciliter le stationnement des parents, pour déposer leurs enfants et échanger avec les enseignants. Un parking vélo et trottinette à l'entrée de l'école. Un espace parking réservé au personnel enseignant comme on avait dit, sur le côté à droite et la logistique pour le pour le restaurant scolaire. Enfin un espace potager à aménager devant les classes maternelles et un espace verger et biodiversité.

Madame BOURGOIN : « Je peux poser une question s'il vous plaît ? Est-ce qu'il y a des ...

Le Maire : « C'est plus simple si on pose des questions à la fin parce que peut-être que les réponses seront dans les prochaines diapos. »

Madame BOURGOIN : « Je reviendrai au moment des questions. »

Madame VICHERAT : « donc pour parler de la construction en elle-même et de la haute qualité environnementale du bâtiment, il est à noter que la conception architecturale a favorisé grandement la sobriété énergétique et que les matériaux durables et biosourcés ont été privilégiés avec également une facilité d'entretien et de maintenance des équipements à savoir que le bâtiment dans son ensemble a été modélisé pour qu'il y ait des simulations thermiques dynamiques. Donc le bureau d'études s'est appuyé sur une modélisation à partir d'un scénario de réchauffement climatique de 2040 avec pour objectif de maintenir une température intérieure inférieure à 28° sur 98% du temps d'occupation.

Les surfaces vitrées ont été optimisées par rapport à cette modélisation par rapport à leur dimension leur emplacement. Leur surface a été étudié également.

C'est le bioclimatisme pour la sobriété avec l'orientation des apports du soleil en hiver, une isolation forte et une étanchéité à l'air pour que le bâtiment soit suffisamment chauffé en hiver. Complété par des équipements techniques performants une pompe à chaleur air/eau, un plancher chauffant à basse température et un système de ventilation double flux qui récupère 80% de la chaleur extraite dans les locaux.

Mais il a été envisagé aussi pour le confort en été de favoriser tout d'abord un rafraîchissement dit « passif » avec une protection contre le soleil en été. Végétalisation massive des abords, de l'ombrage, de l'aération et des brasseurs d'air, le tout complété par un plancher qui lui est rafraîchissant puisqu'il est lié à la pompe à chaleur qui est réversible donc un plancher rafraîchissant.

L'ensemble de de ces équipements apporteront le confort thermique pour les élèves et les adultes qui travaillent dans cette école aussi bien en hiver qu'en été. Une qualité de l'air intérieur avec un renouvellement de l'air sans perte de chaleur. Le confort visuel pour privilégier la lumière naturelle et les temps clairs et puis un confort acoustique dans les bâtiments et à l'extérieur des bâtiments notamment avec une protection vis-à-vis du pôle petite enfance qui est à côté.

Donc l'ensemble de ces dispositifs au niveau de la construction et du fonctionnement du bâtiment permettront de diminuer fortement la facture énergétique de nos écoles puisque ce

bâtiment en dehors des quelques périodes où il fera très chaud ou très froid nécessitera assez peu de consommation énergétique.

Kiné je te laisse la parole là-dessus, si tu voulais préciser des choses dans tout le résumé. »

Madame NIANG : C'est un projet qui couvre tout danger majeur en termes d'adaptation au réchauffement climatique tu l'as bien dit Valérie en termes d'économie d'énergie, de réduction des coûts de fonctionnement, le bien-être de l'équipe, le confort, la qualité de l'air et le confort acoustique. Ce projet présente tout ce qui est préconisé par présente en tout ce qui est actuellement préconisé par le RE 2020.

Madame VICHERAT : « Et même au-delà, comme on disait puisqu'on est sur un scénario 2040. Le principe de cour oasis : des végétaux pour apporter de l'ombre, de la fraîcheur, des espaces modulables pour les enfants. Avec des espaces où ils peuvent jouer ensemble, des espaces où ils peuvent se reposer, se détendre. Ce qu'on appelle aussi des espaces défouloirs ou des espaces calmes. Ensuite effectivement suite à la visite de la préfète il y a une modification de la note de synthèse. Le plan de financement tel qu'il vous est présenté aujourd'hui pour la construction et les demandes de subventions : le total du projet se monte hors taxes à 12.767.961€ HT et à 15.321.553€ TTC. Je précise que ces 15.321.553€ TTC d'euros comportent certaines sommes qui sont des aléas ou des révisions de prix que l'on est obligé de préciser dans un cadre de financement mais qui peuvent ne pas être dépensés puisque ce sont des aléas. Donc à priori non dépensés.

Madame la préfète nous a rencontrés et est venue voir le projet mercredi matin et elle s'est engagée sur une aide de l'état sur 3 années c'est pourquoi vous avez reçu une nouvelle note de synthèse qui intègre des demandes au niveau du DETR et du DSIL qui sont des enveloppes de l'état sur 3 années donc un financement total d'aides publiques de 3.030.000€ soit 23,75% du montant du projet.

Une part de la collectivité en fonds propres de 3.000.000 € soit 23,50% et un complément par le recours à l'emprunt de 6.737.961€ soit 52,77% du projet.

Je rappelle que l'on parle du hors taxes puisque la TVA est récupérée dans ces projets d'investissement et 16,4 aujourd'hui si tout dépend de ce qui sera voté dans le projet de loi de finances parce que pour l'instant effectivement c'est 14,85 de récupération ce qui veut dire qu'il reste encore 5% de TVA qui ne sont pas récupérés donc voilà en ce qui concerne la présentation de ce projet.

La réunion publique a présenté beaucoup plus de détails mais là on est là pour valider certaines choses.

En conclusion, je rappelle que ce projet est soutenu par l'état, par la Région au titre de la construction du restaurant scolaire et de l'utilisation de produits locaux, au titre également du périscolaire puisqu'on augmente la capacité d'accueil de notre accueil périscolaire et de l'extrascolaire avec les mercredis et les vacances, qui aujourd'hui est sous-dimensionné, on refuse des enfants. On est également soutenu par le Département du Loiret et la CAF également par rapport à cette partie périscolaire. N'apparaît pas dans ce tableau de financement le soutien de l'éducation nationale puisque l'éducation nationale apporte ses conseils mais n'apporte pas d'éléments financiers mais il y a une attente de la part de l'éducation nationale parce que ce projet qui favorise et permet une diminution des classes à

multiples niveaux, on favorise en fait les classes à simple niveau qui favorisent la réussite de tous les élèves dès lors qu'on a des classes à effectif limité.

A simple niveau on obtient plus de résultats de la part des élèves dès lors qu'on a des effectifs limités mais à double niveau on casse un peu la dynamique qui était enclenchée par les simples niveaux.

Donc en regroupant les écoles ce projet permet de maintenir un maximum de classes à simple niveau dans la ville de Briare et puis ce qui a été précisé aussi par l'inspectrice de l'éducation nationale c'est le fait que des bâtiments aérés ni trop chaud ni trop froid avec une bonne luminosité favorise aussi les apprentissages des élèves, donc le soutien de l'ensemble des partenaires est sans équivoque.

Je rappelle aussi que pour la commune ce projet est d'intérêt général puisqu'il concerne tous les enfants de la commune d'aujourd'hui mais aussi tous les humains puisqu'une école moderne attractive neuve avec un environnement idéal favorise et rend en plus attractive la commune. Pour des familles qui voudraient s'y installer c'est donc dans l'intérêt des enfants, des adultes qui travailleront dans cette école, dans l'intérêt des familles et dans l'intérêt de la ville par rapport à son attractivité.

Autre intérêt pour la commune, c'est la diminution des dépenses de fonctionnement sur les 3 écoles par rapport aux 3 écoles que l'on a aujourd'hui. Avec des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien aux dépenses d'énergie et aux dépenses de personnel sur une seule école plutôt que sur 3 donc la commune a tout intérêt à valider ce projet. »

Monsieur GAGNEPAIN : « Je vais revenir sur le constat par rapport aux bâtiments que vous citez. Les 3 écoles sont des bâtiments vétustes, non respectueux de l'environnement, coûteux en entretien, coûteux en énergie pour les chauffer notamment et aussi en rénovation. L'école du Centre a quand même été rénovée pour 800.000€, le chauffage de la chaudière a été changé. »

Madame VICHERAT : « Il y a eu une rénovation énergétique de ces bâtiments il y a quelques années mais dans la limite de ce qui était possible. À savoir qu'il y a eu une chaudière qui a été changée mais il n'y a toujours pas de sectorisation du bâtiment. Ce bâtiment est très large.

Je n'ai plus le chiffre en tête du nombre de classes par rapport au nombre de classes utilisées et on doit chauffer l'ensemble du bâtiment pour quelques classes utilisées. Et je vais même prendre un autre exemple assez flagrant c'est que on pourrait éteindre le chauffage pendant les congés sauf que pendant les congés il y a aussi deux appartements à chauffer.

Donc même pendant les vacances scolaires il y a quelqu'un dans cette école donc on ne peut pas couper le chauffage parce que c'est l'ensemble ou rien.

Monsieur FAISY : Alors quand on parle de vétusté on ne va pas parler plutôt de l'école Eiffel qui les études ont montré que la rénovation de cette école n'était pas possible. Il y a de l'humidité. Il y a des difficultés d'entretien et d'utilisation de l'école du centre au niveau des chaudières avant il y avait 2 chaudières une chaudière pour les logements une chaudière pour la partie école maintenant c'est vrai qu'une pour chauffer un logement et pour chauffer une salle entière. Pourquoi pas choisir déjà d'avoir une seule dépense de fonctionnement j'imagine que vous les avez chiffrées. »

Madame VICHERAT : « C'est en cours. Le chiffrage est difficile alors on connaît ce que représente chaque école en termes de coût énergétique, de prévisionnel de l'entretien, du personnel et du coût énergétique c'est en cours. Je rappelle que ce sont des éléments qui seront de nouveau votés au moment du budget.

C'est le vote du budget qui validera définitivement les appels d'offres des marchés publics. »

Monsieur FAISY : « ça me semble étonnant de mettre cet argument en avant au niveau des économies. »

Madame VICHERAT : « On les a quantifiés mais à la louche donc je ne peux pas donner lors d'un conseil municipal des éléments qui sont trop approximatifs mais qui se montent au-delà de 100.000€. On a parlé de dérèglement climatique, on a parlé donc de la nécessité d'avoir le plancher rafraîchissant en été, d'avoir un plancher chauffant en hiver. Je ne connais pas les températures des années à venir donc ce chiffrage est très approximatif. Aujourd'hui par contre il est sûr qu'il y aura des économies.

Je parle de l'énergie mais y aura aussi des économies d'entretien puisqu'entre 3 bâtiments et un seul bâtiment neuf l'entretien n'est pas le même. Là on sera sur l'entretien courant d'espaces verts etc.

Et puis au niveau du personnel le fait de réunir des écoles notamment des classes de maternelle c'est aussi du personnel.

On maintiendra une ATSEM par classe mais il y aura nécessairement peut-être une classe ou 2 en moins parce que la réunion des classes dans les écoles fera qu'il y aura moins de classes de maternelle.

Même chose pour le restaurant scolaire, aujourd'hui on a 3 restaurants scolaires, on en aura plus que 2 dont un self et un restaurant scolaire maternel. Donc c'est automatiquement aussi du personnel en moins. Le personnel titulaire reste. Il faut plus de personnel quand on fabrique les repas que quand on les a tout faits. Mais la fabrication des repas se fera aussi, le mode de gestion sera à déterminer. Peut se faire en lien avec un prestataire. C'est-à-dire du personnel de la ville pour fabriquer les repas. Aujourd'hui on a du personnel de la ville pour servir les repas et pour réchauffer les repas.

Ce personnel va être réemployé mais sera employé différemment puisque le self nécessite moins de personnes au service et plus de personnes en préparation. Ça fait un ou 2 postes en moins.

Quand je parle du mode de gestion pour le restaurant scolaire ça peut tout à fait être un partenariat avec une société. C'est un prestataire qui envoie son chef cuisinier dans les locaux d'un bâtiment en utilisant les producteurs locaux.

Dans le cas où un cuisinier et un chef cuisinier dans une cuisine centrale est absent, le prestataire le remplace dans la minute donc il y a toujours cette possibilité-là. C'est un travail de partenariat. On a visité d'autres cantines et restaurants scolaires où effectivement ça se passe comme ça.

Ça apporte une grande souplesse parce que vous avez d'un côté le prestataire qui donne un chef cuisinier en permanence avec des producteurs, qui viendront compléter la liste de producteurs locaux, qui sera travaillée en interne.

Et au niveau du restaurant scolaire donc ce qui veut dire qu'il y a et les producteurs locaux et en cas de besoin de dépannage le recours à des prestataires des fournisseurs.

A Châteauneuf il y a 75% des denrées qui viennent des producteurs locaux mais tout ne peut pas provenir de producteurs locaux donc il y a un partenariat pour aller chercher d'autres denrées, ce qui n'est pas produit localement. »

Madame BOURGOIN : Je voudrais poser une question en concernant les cours, est-ce qu'il y a des préaux ?

Madame VICHERAT : « oui parce qu'on voit pas si je vais les montrer en fait ici toute cette partie là en bas de la partie élémentaire et le côté de la partie élémentaire ce sont des préaux donc ici c'est juste un espace de circulation ici c'est un préau qui est accolé aux premières salles de classe même chose côté maternelle où on a un préau de ce côté-ci et celui-ci et l'autre côté après c'est l'accès direct ça veut dire que les maternelles rejoindront le restaurant scolaire directement depuis l'intérieur du bâtiment pour les élémentaires ils rejoindront le restaurant scolaire en passant sous un préau donc en étant protégé aussi et d'autre part je voulais revenir sur les écoles vétustes. »

Madame BOURGOIN : « En fin de compte au début de la présentation de la note de synthèse vous présentez les établissements comme étant vétustes et en fin de compte on en a qu'un qui l'est vraiment. »

Madame VICHERAT : « Au niveau d'école Marcel Gaime la rénovation énergétique n'a pas pu être faite. Ce qui a été fait comme travaux c'est l'aménagement d'un local périscolaire. Et il ne faut pas oublier que dans cette école il y a aussi des classes à l'étage. Donc on a toujours ces difficultés d'utilisation, d'accessibilité pour les classes à l'étage donc quand on parle de vétusté, je ne pourrais pas parler de ruines. »

Madame LAURENT : « Je n'ai pas employé ce mot vétuste j'ai employé le mot ancien. »

Madame BOURGOIN : « Effectivement c'est dans la note de synthèse qu'il est marqué vétuste. Je ne parle pas de bâtiment ancien en partie rénové mais des 2 écoles qui n'ont pas pu être rénovées. D'un point de vue isolation et énergétique et puis un 3^{ème} bâtiment lui est très ancien puisqu'il date quand même de presque 300 ans si on avait voulu faire trouver une solution au problème. On aurait peut-être pu s'attacher déjà à voir ce qui était possible de faire sur ces bâtiments-là. »

Madame VICHERAT : « Les études ont montré que qu'on avait un autre problème. On ne va pas revenir dans tout le détail mais l'école Gaime montre aussi un problème pour les familles. Pour les fratries déposer les enfants à 2 endroits différents c'est-à-dire Gaime pour les maternelles et l'école du Centre pour les élémentaires. C'est un problème qui avait déjà été soulevé. En réunissant tous les enfants dans la même école règle ce problème-là. Et en plus on règle un autre problème qui est celui du dépôt des enfants au pôle petite enfance, la crèche, à l'école et au collège. Ça veut dire qu'on réunit les enfants dans un seul et même espace donc on règle plus de problèmes que ce que ce qui a été résumé. C'est une façon de dire qu'on réunit tout ce qui est niveau scolaire à un seul et même endroit. »

Madame GABRIEL : « C'est le fait de dire que voilà on regroupe dans un seul et même endroit tout ce qui est au niveau éducation. »

Madame BOURGOIN : « Mais on retombe sur le même problème. On met tout à l'extérieur de Briare et il n'y a plus rien dans le centre-ville. »

Madame VICHERAT : « Je rappelle qu'on est dans le périmètre délimité par l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui a été validée par l'ensemble des partenaires que j'ai évoqués et qui montre que ce périmètre qui part du Moulin à Vent et qui va jusqu'à peu près le magasin Carrefour et les quartiers qui sont derrière. Ce périmètre est assez large mais on est quand même proche de 2 grands quartiers de Briare à savoir la résidence du Moulin à Vent et puis le quartier de la plaine où on a énormément de familles qui y vivent. »

Madame BOURGOIN : « Au moulin à vent je veux bien. On est dans un quartier résidentiel. Quartier de la Plaine ? »

Madame VICHERAT : « Il y a des grands-parents qui seront ravis d'aller chercher leurs petits-enfants. Si on doit satisfaire chacun c'est l'intérêt particulier, si on veut satisfaire le grand nombre ça s'appelle l'intérêt général, ça va dans les 2 sens mais le grand nombre s'y retrouve. »

Monsieur GAGNEPAIN : « Moi je voulais revenir sur ce que dit l'inspectrice par rapport au simple niveau. Je ne suis pas tout à fait d'accord sinon on va avoir une école où on peut faire que du simple niveau. On sait très bien que dans les écoles actuellement ils sont obligés de faire des doubles niveaux par rapport aux cohortes qui peuvent y avoir dans une classe. »

Madame VICHERAT : « Le fait est qu'avec une école où tu rassembles plusieurs écoles en fait, tu as 9 classes élémentaires possibles et 6 classes maternelles possibles. Tu n'es plus obligé de faire du double ou du triple niveau tu peux choisir. Ça peut arriver, je l'ai vécu aussi. On avait certains groupes de classes qu'il fallait séparer parce qu'il y avait des problèmes entre des enfants. Je l'ai fait aussi mais c'est une obligation dans ce cas-là. C'est une possibilité faite aux enseignants de choisir leur mode de travail mais ça n'est plus une obligation. C'est double niveau vous n'avez pas le choix parce que vous de toute façon dans certaines écoles on le voit il y a 4 classes pour 5 niveaux donc t'es obligé d'avoir du double niveau.

Mais le jour où tu as 9 classes pour 5 niveaux en élémentaire tu peux te permettre de choisir. C'est l'équipe enseignante qui choisit aujourd'hui. Ils sont obligés de faire du double et triple niveau peut-être pas obligé mais pas par rapport à des contraintes de locaux et par rapport à des contraintes d'équipe.

On n'a pas dit qu'on allait obliger le simple niveau, on a dit qu'on pouvait le favoriser. Un simple niveau ce n'est pas la même gestion qu'un double voire un triple.

J'ai aussi fait du triple. Et je rappelle que j'ai pu assister à une réunion où étaient présents le recteur d'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale qui tous les 2 mettaient en avant le fait que les classes de CP par exemple à 24 et dédoublé à 12 quand on est en zone d'éducation prioritaire ce qui n'est pas notre cas mais une classe de CP à 24 avait augmenté fortement les chances de réussite des élèves. J'ai pu souligner le fait que oui à condition qu'il n'y ait que des CP et ils ont acquiescé en disant effectivement 24 élèves maximum en CP c'est valable que s'il n'y a que des CP. Dès qu'on casse la dynamique du simple niveau on diminue la réussite des élèves. Ce projet favorise le simple niveau mais on ne peut pas le rendre obligatoire ça reste une décision des équipes pédagogiques. »

Madame BOURGOIN : « Pour moi il y a un problème aussi qui est très important c'est le nombre d'élèves. On est à 274 élèves en 2017. On a des prévisions d'ailleurs c'était dans le rapport de Petite ville de demain avec un vieillissement de la population qui veut dire encore moins d'enfants parce que la population diminue d'année en année dans 5 ans, dans 7 ans on va se retrouver avec combien d'enfants dans les écoles ? »

Madame VICHERAT : « Il y a 2 choses effectivement, cette diminution elle n'est pas propre à Briare. Elle est valable sur tout l'Est du département. Juste pour préciser les choses ensuite c'est lié aussi à l'attractivité de Briare. Par rapport à toute cette partie du Département si on n'a pas d'école attractive moderne qui fonctionne, c'est sûr que on va continuer à perdre des enfants. Par contre je rajouterai une chose et c'était une demande de la Préfète : « Il y a des villages autour de vous qui peuvent perdre des écoles - est-ce que vous seriez prêts à les accueillir ? » Si la diminution continue on sera obligé de les accueillir. Si on augmente l'attractivité de la ville grâce à cette école on aura des nouvelles familles tu l'as dit tout à l'heure on est dans un quartier résidentiel du Moulin à vent, il y a beaucoup de familles. Dans le quartier de la Plaine ce sont des personnes plus âgées mais petit à petit tout ça va se vendre. Si on est à proximité de l'école on refait vivre un quartier. Maintenant on est en capacité d'accueillir tous les élèves de Briare, de maintenir la classe Ulys telle qu'elle existe à l'école du centre dans cette nouvelle école. Donc on a une attractivité renforcée et en plus on a la possibilité et un peu de marge pour accueillir des écoles d'autres communes. ».

Monsieur GARDINIER : « Valérie sur ce sujet j'aimerais quand même te rappeler que Ousson et Bonny viennent de faire des écoles neuves. »

Madame BOURGOIN : « Ce n'est pas forcément un pôle scolaire qui va faire l'attraction de la ville. Il n'y a pas d'emplois, il n'y a pas beaucoup d'usines, ça ne tient pas la population.

Le Maire : « On n'a pas la main pour construire une usine. »

Madame BOURGOIN : « On n'a pas la main non mais justement il faut le prendre en compte si les employés disparaissent. Les gens ne vont pas venir s'installer s'il n'y a rien. »

Madame VICHERAT : « On a les emplois, et on a l'école et les services aux familles. On parle de l'école mais c'est aussi tout le service péri extrascolaire. Jacqueline l'a rappelé, aujourd'hui on refuse des enfants parce qu'on n'a pas assez de places le mercredi et pour les vacances on refuse des enfants. On ne peut pas tous les accueillir on est obligé de faire des priorisations donc ça veut dire qu'on a un potentiel qu'on n'utilise pas parce que les locaux ne sont pas adaptés.

Madame BOURGOIN : « Ça ne changera pas de dire ça c'est un problème dans le problème parce que les gamins qui viennent au périscolaire sont déjà des enfants qui sont scolarisés. S'ils viennent déjà ce n'est pas ça qui va changer l'attractivité de la commune. S'il n'y a pas de travail s'il n'y a pas les moyens de se loger parce qu'il y a plein d'agences qui sont en train de partir.

Maintenant les gens qui partent d'un logement social actuellement qui avaient des petits loyers les nouveaux locataires n'ont pas le même loyer, il augmente. Un logement social qui comprend 3 chambres est à 600€ par mois pour une famille. »

Madame SIGNORET : « Il y a l'aide personnalisée au logement quand on a plusieurs enfants. »

Madame BOURGOIN : « Quand on voit le prix des terrains par exemple. Il a 3 à 4 ans à l'entrée de Chatillon il y avait des terrains à vendre entre 15.000 et 20.000€.

Le Maire : « Ils ne se sont jamais vendus. »

Monsieur FAISY : « Pour un emprunt de 7 millions est-ce qu'on connaît le montant total des intérêts, le montant des indemnités et la durée du crédit principal ? »

Madame VICHERAT : « Je n'ai pas de vraies informations, ce ne sont pas des vrais chiffres puisque les informations que j'ai eues partent de simulations qui remontent à quelques mois auprès de la banque des territoires, les taux ont évolué depuis. Donc vous donner un chiffre précis aujourd'hui n'est pas possible.

Par contre on reçoit la banque des territoires prochainement pour faire des simulations sur l'emprunt. Il faut déjà savoir qu'on aura plusieurs emprunts sur ce projet parce que tout n'est pas amortissable sur la même durée.

Il peut y avoir un emprunt de 40 ans sur une grande partie des bâtiments mais des emprunts beaucoup plus courts sur les aménagements, notamment les équipements de la cuisine centrale.

Tout ça fait partie des négociations. Cette projection a été étudiée par CAP Loiret qui est un service du département qui accompagne les élus et par un bureau d'études financiers avec lequel on collabore qui ont analysé les informations, les données des années précédentes de la Ville de Briare et le plan pluriannuel d'investissement de la ville de Briare.

Comme ça a été présenté en commission, il était bien précisé que le projet et l'emprunt étaient tout à fait envisageables pour la commune puisqu'aujourd'hui la commune n'est quasiment pas endettée.

Puisqu'on a un reste d'emprunts, dont le remboursement se monte à 100.000€ par an et qui se termine en 2030 on a une dette qui est au ras des pâquerettes.

Il y a donc une capacité d'emprunt et une capacité d'autofinancement importantes sur ce projet.

Ces 2 instances ont bien précisé que la Ville de Briare avait la capacité de supporter cet emprunt sans biaiser pour autant les investissements liés à un plan pluriannuel d'investissement sans bloquer les autres emprunts.

Les autres investissements, je m'explique on est parti sur un principe de sacraliser une certaine somme, ce qu'on appelle la réserve qui est nécessaire pour servir de fonds de roulement pour le fonctionnement de la commune.

On y a rajouté les annuités d'emprunt, le remboursement de la dette et les intérêts et il reste par rapport aux perspectives liées à l'inflation, liées à l'augmentation du chapitre 12 qui concerne le personnel.

Ça maintient une capacité d'investissement supplémentaire autour de 4 à 500000€ par an en plus du remboursement. Donc on est tout à fait en capacité de soutenir cet emprunt sachant qu'en vous expliquant ce maintien de la réserve le remboursement de l'emprunt a entre peut-être 10 ans et 40 ans selon les équipements selon les emprunts et selon les négociations aussi avec les banques.

On a la banque des territoires mais on va aussi négocier sur des emprunts plus courts avec d'autres banques tout ça c'est à venir et ce sera plus explicite au moment du vote du budget. Donc le maintien aussi de la capacité d'investissement pluriannuel tous les ans, les matériels voirie entretien de bâtiment etc.

On est déjà sur une capacité financière qui peut tenir la route et en plus de ça, j'en ai parlé tout à l'heure, on a une diminution des dépenses de fonctionnement liées à ce projet ce qui fait qu'on va gagner un excédent de fonctionnement supplémentaire lié à la diminution des dépenses. »

Madame BOURGOIN : « Il a été chiffré ? »

Madame VICHERAT : « Non je l'ai déjà dit tout à l'heure, pas encore, parce que comme je disais de savoir aujourd'hui quelle était la dépense énergétique en fonction des températures d'hiver d non.

Par contre ce qui a été simulé, modélisé par le bureau d'études sur le projet ce sont les gains énergétiques, l'utilisation d'énergie supplémentaires par rapport à l'apport du soleil, l'orientation du bâtiment etc. étaient vraiment très limitée et en plus ce sera une pompe à chaleur donc on est vraiment sur une diminution forte des coûts d'énergie par rapport à ce que l'on paye aujourd'hui. »

Monsieur FAISY : « Aujourd'hui on n'est pas loin des 100.000€ par an sur les 3 écoles de d'entretien et d'énergie alors la simulation je l'ai faite j'arrive à peu près à 4.000.000 d'euros d'intérêts. »

Le Maire : « C'est le propre de tout le monde, on paye 2 fois, on le sait. Vous êtes en train de nous dire ce qu'on sait, dites-nous ce qu'on ne sait pas. »

Monsieur FAISY : « Si on regarde juste la partie économie, si on calcule un retour sur investissement 100.000€ par an 11.000.000 ça fait 100 ans de remboursement retour sur investissement. »

Madame VICHERAT : « C'est le plancher mais ce sera évidemment au-delà. »

Monsieur FAISY : Il y a la partie financière je suis d'accord mais les intérêts tout dépend de la simulation que vous avez faite sur combien de temps elle s'est faite et à quel taux donc j'ai fait 30 années à 3,3%. »

Madame VICHERAT : « Il y a certains de ces emprunts, si on augmente la durée, on diminue le taux donc ce n'est pas lié. On rajoute de la durée et on rajoute le taux non... c'est on augmente la durée donc on diminue le taux. »

Monsieur FAISY : « On n'a pas vraiment d'idée sur le montant des intérêts et sur le montant de la TVA. »

Madame VICHERAT : « Si c'est un emprunt auprès de la banque des territoires il y a des possibilités d'avancer la TVA. Ça veut dire qu'on n'a pas à la financer au départ, c'est intégré dans le prêt. C'est juste une avance de trésorerie qui est négociable avec la banque des

territoires, sur Briare on récupère la TVA 2 ans après. Il y a une possibilité de négociation avec la banque des territoires qui nous dit que si vous prenez cet emprunt là avec ce taux là ça inclut l'avance de TVA.

On va rencontrer la Banque des Territoires prochainement donc on aura plus de détails. La dernière fois, il y a quelques mois on était encore sur les anciens taux on était à 3,8 au niveau des taux. La part de TVA a baissé. Il peut y avoir un emprunt général auprès de la Banque des Territoires qui avance la récupération de la TVA. Il ne faut pas oublier une chose, si on est sur un prêt à 40 ans les annuités sont constantes mais dans 40 ans les annuités n'auront pas la même valeur que celle d'aujourd'hui avec l'évolution du budget d'il y a 40 ans ici n'est pas du tout comparable à celui d'aujourd'hui. Donc dans 40 ans on continuera de payer les mêmes annuités et qui seront négligeables par rapport à leur valeur d'aujourd'hui.

Tout le monde sait que quand on achète une maison avec un emprunt ce que vous commencez à payer au début c'est un peu lourd et puis au bout de 20 ans finalement le montant n'a pas changé mais sa valeur a changé.

Les intérêts en priorité oui mais on aura plus d'informations au moment du vote du budget je le rappelle là nous votons ce soir en délibération l'approbation du projet parce que c'est nécessaire pour les demandes de subventions et le plan de financement. Tant que le budget n'est pas voté de toute façon le projet est bloqué parce que c'est le budget qui déclenche la signature des marchés. »

Madame BOURGOIN : « Imaginons qu'on n'ait pas les subventions. On ne le fait pas ? L'été dernier vous avez dit que même s'il n'y avait pas de subvention on le ferait quand même. »

Le Maire : « Je me suis peut-être emballé ou alors vous avez entendu des propos que je n'ai pas tenu ce qui est aussi possible.

C'est parole contre parole je ne crois pas que j'ai dit ça. Ça m'étonnerait, je suis assez sérieux dans l'ensemble, je ne m'engage pas comme ça. D'ailleurs il y a la preuve de toute façon de la gestion extraordinaire et je n'ai pas peur du mot puisqu' on met quand même 3.000.000€. On met 3.000.000€ parce qu'on les a économisés et vous nous avez reproché il n'y a pas si longtemps que ça de faire une gestion de pères et ainsi de suite d'économiser si on n'avait pas les 3.000.000 de cofinancement là on les a dans notre bourse bien entendu. »

Madame BOURGOIN : « La Cour des comptes aussi il l'avait dit en 2017. »

Le Maire : « Elle a dit qu'on ne dépensait pas assez d'argent. On ne dépensait pas oui, mais quand vous avez un projet c'est raisonnable. »

Monsieur GAGNEPAIN : « Et du coup quel serait pourcentage pour que vous disiez STOP. »

Le Maire : « Je vais répondre ce que l'on va voter tout à l'heure ce sont les chiffres que vous avez sous les yeux ce sont des certitudes. On a même fait vachement attention parce qu'on a minimisé des certitudes, parce que nous on rencontre une multitude de gens mais bien entendu, il y a la préfète déjà c'est la parole de l'état qui sur les 3 ans s'engageait sur 2.000.000 d'euros. »

Monsieur FAISY : « On n'a pas de certitudes avec le gouvernement. »

Le Maire : « Je vous réponds à l'inverse. Comme il n'y a pas de certitude il y a plein de gens qui vont abandonner des projets. Il reste un peu de sous pour nous voilà je peux vous répondre comme ça c'est aussi simple que ça. Non mais attendez on ne peut pas arrêter parce que le gouvernement est en train de faire des farces et attrapes. Là on ne peut pas arrêter pour ça. N'oubliez pas que ça continue au fait je prends comme témoin d'ailleurs notre directrice des services du personnel, les gens vont être payés.

Tous les fonctionnaires vont être payés, toutes les factures que l'on doit vont être payées. Il faut arrêter cette espèce de crise. Là-haut oui effectivement ils ne sont pas foutus de s'entendre mais c'est leur problème. La Belgique a vécu pendant 2 ans sans le gouvernement ils ne sont pas morts les belges. »

Madame VICHERAT : « Je précise que la Préfète s'est engagée à soutenir le projet sur 3 ans mais les demandes de subventions se font année par année donc elle ne peut pas dès 2025 annoncer ce qu'elle versera, il y a 2025, 2026, 2027.

Elle peut s'engager sur l'aide mais sans préciser le montant. C'est une estimation de son engagement liée à son expérience.

Le problème du montage financier des projets liés avec des demandes de subventions liées à l'état c'est que tant que vous ne faites pas la demande de subvention vous n'avez aucune information.

On ne peut pas si on attend d'être sûr et on ne fait que reporter les appels d'offres.

On ne fait rien et il faudra refaire de nouvelles demandes puisque les demandes de subventions s'appuient sur des devis qui proviennent de la commission d'appel d'offres. Donc le fonctionnement du montage financier est tel qu'effectivement pour nous on est obligés de fonctionner à l'envers mais pour l'état c'est comme ça. Si on attend une décision de la Préfète il faut refaire les appels d'offres donc il faudra refaire les demandes de subventions parce qu'il faudra renvoyer un nouveau dossier avec les nouveaux devis. »

Madame BOURGOIN : « Ce qu'on demande c'est de mettre un chiffre sur le pourcentage et de se tenir à ce chiffre-là, c'est-à-dire de mettre dans la délibération en dessous de tel montant le projet ne se fera pas. »

Madame VICHERAT : « Le plan de financement prévoit un montant de subventions à presque 25%. C'est le plan de financement qui correspond à ce qui est demandé au niveau de l'état. Les autres chiffres c'est déjà fléché vis-à-vis de la Région puisque ça c'est dans le CRST le Département c'est fléché également et la CAF. Il y a déjà un engagement, 2.000.000 sont possibles. Le plancher on le connaît mais la Préfète nous l'a dit de manière orale. On ne peut pas utiliser ce chiffre dans une délibération parce qu'elle nous a fait un plancher oral.

On ne peut pas utiliser des chiffres qui ont été donnés de manière non officielle. Parce que c'est vrai que on si on prend tout ce dossier là au début c'était 80 % ça c'est une c'est une utopie. »

Madame BOURGOIN : « Vous avez dit 80 % ensuite 60% après 40% maintenant on est à 23 %. »

Madame VICHERAT : « Il y a des subventions et puis il y a aussi ce que l'on peut déjà mettre l'apport de départ les 3.000.000 ce n'est pas négligeable.

On a donc un emprunt seulement sur la 2ème moitié du projet.

Je vais juste citer quelques propos de la Préfète que j'ai notés pendant la réunion où on l'a rencontré. « Une ville sans ce n'est pas normal c'est que vous n'investissez pas dans l'avenir. »

donc aujourd'hui on n'a pas de dette effectivement comme tu l'as dit tout à l'heure bon père de famille etc. On a mis de côté c'était parce qu'il y avait un projet maintenant il est là un projet avec 80% de subvention ça n'existe plus. Ça elle l'a bien rappelé et on s'en rend compte donc mais c'est valable dans toutes les écoles je pense l'école de Bonny tu en as parlé tout à l'heure ils ont combien de pourcentage de subventions ?

En disant qu'ils avaient une école récente etc. ils ont eu 20% de subventions dans cette dans ces eaux-là. Pour les écoles en construction on est sur des montants de subventions qui sont très loin des 80% qui existaient il y a 20 ou 30 ans ça n'est plus ce n'est plus la norme. »

Madame BOURGOIN : « Oui mais ça n'empêche qu'on nous a présenté le projet au départ avec cet atout-là. Ce sont des approximations on ne s'en sort pas. »

Madame VICHERAT : « 3.000.000 d'euros sont prévus, la réserve de 700.000€ dont j'ai parlé qui est sacralisée et qui est déjà comme je dis sacralisée maintenu tous les ans comme fonds de roulement pour le fonctionnement de la ville. »

Madame BOURGOIN : « Et qu'est-ce qui adviendra de l'église ? »

Madame VICHERAT : « L'Église elle est aussi intégrée dans le plan de financement. »

Le Maire : « On ne sort pas du cadre, on est en train de parler du groupe scolaire on ne va pas commencer à parler de l'église et ainsi de suite même si j'aime bien l'Église ce n'est pas le problème. Mais bon ce n'est pas le ce n'est pas le propos de ce Conseil municipal extraordinaire il est simplement extraordinaire je l'ai rappelé parce qu'il y a des obligations de calendrier pour les demandes de subventions. Il n'y aurait pas eu besoin de faire un conseil extraordinaire mais la préfète nous a dit si après le 15 ou 17 vous ne présentez pas vos demandes de subventions il n'y en aura pas. »

Monsieur FAISY : « Quel sera notre taux d'endettement, On va passer de 9 à 90%. »

Madame VICHERAT : « ce n'est pas ça comme je l'ai dit tout à l'heure sur un emprunt pour l'instant nous avons des simulations très hautes de cet emprunt et de ces remboursements parce que c'était basé sur des anciens chiffres. Ce sera affiné et au moment où on va discuter du budget fin février et où on va voter le budget fin mars on aura un budget 2025 qui intégrera le remboursement et ces chiffres-là. Aujourd'hui ce qui est intéressant c'est de savoir s'il y a plusieurs emprunts qui vont se faire. Oui une part en 2025 une part en 2026 tout à fait c'est une fois qu'on aura fait tous nos emprunts qu'on aura notre taux d'endettement. Les ratios trésorerie que l'on va avoir avec les simulations qui nous sont proposées aujourd'hui qui sont bien différentes de celles qui étaient proposées il y a 6 mois. Donc ça ce sont des chiffres que l'on aura dans les mois qui viennent avant le budget donc ce sera dans le mois du budget. »

Monsieur GARDINIER : « Valérie j'apprécie tes efforts pour défendre et pour présenter ce projet d'école c'est à peu près la seule chose qui soit nette parce que pour le reste c'est très flou malheureusement. Donc moi je m'adresse à Monsieur le Maire à Messieurs Mesdames les conseillers pour leur rappeler déjà que nous sommes face à une décision qui si vous la votez va engager notre vie pour des décennies avec un risque très grand de difficultés financières.

Nous sommes tous collectivement et individuellement responsables ce soir de la décision qui va être prise pour des années. Ce projet se veut justifié par un constat. Je ferai d'abord le nôtre. C'est qu'il s'agit d'une grave erreur stratégique d'investissement alors que la commune atteint d'autres besoins pour se moderniser je pense notamment à une maison médicale. L'orientation qui a été prise par cette municipalité ne paraît pas la bonne. C'est pourquoi nous avons combattu entre autres ce projet de groupe scolaire.

Dans le constat que vous faites les bâtiments sont vétustes paraît-il.

On se demande à quoi ont servi les 800.000€ d'argent public qui ont été dépensés pour rénover l'école du Centre. Non les bâtiments ne sont pas vétustes simplement il faut les rénover, il faut les modifier. Il faut avoir un peu d'imagination pour ces écoles et je pense que le réglage du chauffage n'est quand même pas un motif de fermeture.

N'importe quel architecte honnête aurait fait un plan de réhabilitation, aurait cherché une solution, plusieurs options auraient été étudiées. Car pour cela il aurait fallu que le travail soit fait dans le sens du programme et de la construction et absolument pas sur les à-côtés sociologiques financiers ni même pédagogiques. Les repas qui sont en liaison froide ce n'est pas un motif pour fermer l'école primaire.

Le constat en réalité a été fabriqué pour les besoins de la cause. Quant au destin des bâtiments désaffectés dont on ne parle pas ce soir évidemment on le mettra sans doute au compte des pertes et gâchis. Il y a quelque chose qui me gêne énormément c'est qu'on a l'impression qu'avant rien ne fonctionnait jusqu'à aujourd'hui et en remettant en cause la qualité de l'enseignement on dénigre des années de travail dans les écoles de Briare.

C'est quand même un petit peu choquant il y a des gens qui ont intérêt effectivement à la construction d'un groupe scolaire je dis bien intérêt.

La réalisation du projet aura des conséquences très lourdes comparées aux avantages d'un projet de papier idéal. Ensuite après le constat je voudrais en revenir à la méthode on cherche en vain Monsieur le Maire dans votre programme le groupe scolaire.

On ne l'a pas trouvé c'est quand même un morceau important que vous allez engager.

Je vais dire au bas mot 1.600.000 euros.

Ce n'était pas dans le programme en revanche dans le programme on a trouvé les caméras de vidéosurveillance et ça vous vous êtes appuyé sur le programme pour les défendre.

Là je ne sais pas sur quoi vous allez vous appuyer. Ensuite sur le principe je pense qu'on ne peut pas lancer un projet aussi clivant et onéreux. Une pétition a été signée par nos Briarois. Cette pétition devrait vous alerter sur l'impopularité et sur l'inquiétude que ce projet suscite dans la population qui a plutôt besoin de se sentir protégée aujourd'hui. Je ne parle pas des cambriolages. Pendant des mois et des mois Monsieur le Maire vous et votre première adjointe n'avez cessé de répéter que ça n'était qu'un projet qu'on ne le ferait pas si on n'avait pas...alors je ne vais pas reprendre la litanie de ce qu'on égraine et tout à l'heure c'est-à-dire sur 80% -70 % - 60% - 50% - 40% -30% et enfin maintenant on arrive péniblement à 23,7% de subventions et voilà vous nous en étions restés au dernier conseil. Si je reprends les verbatim de l'adjointe aux finances la décision dépendra des réponses financières que nous attendons. On a décidé de poser la chose. Voilà ce qui est assez rigolo c'est que dans une phrase qui est juste au-dessus la même validité de dire « on se tire une balle dans le pied avec cette école en soutenant ce projet de nouveau groupe scolaire ».

Madame VICHERAT : « Je parlais de l'école Sainte-Anne bien sûr. Oui je me tire une balle. »

Monsieur GARDINIER : « Nous n'avons pas l'argent pour ce projet mais on veut le faire quand même. Alors moi je refuse de voter ça je veux pouvoir me regarder sortir dans la rue sans qu'on vienne me le reprocher. Je vous demande aussi où était la démocratie dans l'élaboration de ce projet sûrement pas dans les commissions elles n'ont pas fonctionné.

Le référendum municipal on en a parlé on ne l'a jamais vu évidemment il y a trop de risques le résultat pourrait être négatif et c'est peut-être un peu trop démocratique en définitive.

On a fait avancer le Conseil comme l'âne avec la carotte voilà on nous a baladés pendant des mois et des mois en nous disant on ne le fera pas, on fera si ... et en définitive on arrive au pied du mur. Maintenant je voudrais en venir à la forme sinon à la légalité de la délibération. Il s'agit donc d'une délibération à tiroir qui nous oblige à répondre en bloc à plusieurs questions.

Le procédé est un peu déplaisant parce qu'on nous demande à la fois d'approuver le plan de finances mais si on ne veut pas approuver le plan final et qu'on veut quand même approuver le projet on n'a pas le choix.

Alors je voudrais revenir au global pour vous faire une petite addition donc 12.753.000 hors taxes on peut estimer les intérêts à environ 3.700.000 sur la base d'un emprunt à 3% ce qui fait un total de 16.400.000€ voilà alors je voudrais revenir sur quelque chose qui a été dit pendant le Conseil.

C'est au sujet de la cagnotte donc ce qu'on appelle le résultat net non affecté aujourd'hui il est de 3.392.000€, là-dessus il faut retrouver 500.000,00€ pour l'église et puis il faut peut-être avoir une réserve qu'on va fixer mettons à 800.000€ il restera plus que 2.000.000 pour mettre au pot dans le projet donc il y a 1.000.000 qui se balade déjà ça c'est pour parler du flou. Est-ce que j'ai faux au niveau des chiffres ? »

Madame VICHERAT : « Les chiffres se basent sur la fin de l'exercice 2023. Si on s'appuie sur les chiffres de base 2024. L'excédent 2024 existe mais il n'est pas encore approuvé par le compte administratif. Il n'y aura pas d'autres investissements alors je ne vais pas revenir sur le fond de compensation de la TVA parce qu'on a déjà largement parlé mais on va certainement aller vers un taux à 14 85% ce qui va nous laisser au moins 5% du taux de TVA à peine, genre 600.000,00€. »

Monsieur GARDINIER : « Je sais bien que là ce soir c'est la valse des millions, tout est possible, tout va très bien. J'ai 3 questions à faire valoir la première question c'est que vous faites voter le projet alors qu'on n'a pas en réalité le résultat d'une demande de subvention. »

Madame VICHERAT : « C'est impossible, on est obligé de faire dans cet ordre-là puisque les réponses aux demandes de subventions ne peuvent se faire que si elles sont envoyées. »

Le Maire : « Elle fait une exception pour Briare de fractionner en 3 années c'est une exception elle n'a jamais fait de sa vie. Il faut qu'elle demande une dérogation. Oui comme on est bien vu par les instances préfectorales. »

Monsieur GARDINIER : « Mais sur 3 ans et pas sur un parce que l'état malheureusement n'a pas d'argent. Moi je dis que le plan de financement est déjà fait il y a déjà 2.000.000 qui se baladent ce n'est quand même pas n'importe quoi. La marge d'incertitude est quand même assez importante et vous ne voulez pas calculer. Vous ne voulez pas que ce soit en Conseil, vous n'avez aucune information à communiquer sur les montants des intérêts d'emprunt etc.

Donc si on fait un peu de prospective effectivement on risque d'avoir une aide quand même très importante.

Monsieur le Maire a dit qu'en prenant sa fonction au premier mandat la caisse était vide et là on aura non seulement la caisse vide mais en plus une grosse dette. On ne pourra absolument plus emprunter ; Ce sera au-delà des capacités de la ville. La capacité d'investissement de la ville va être assimilée comme sa capacité à répondre Il peut toujours arriver quelque chose qu'on soit obligé de financer. N'oubliez pas aussi que vous êtes cautionnaire sur par exemple l'hôpital, les HLM. Il peut y avoir un problème climatique donc voilà, ça s'appelle un imprévu l'ensemble des ratios de la ville vont se mettre au rouge dans assez peu de temps. Les impôts sont toujours dans le haut de la strate. Ensuite 3^{ème} point que je voudrais aborder est-il réellement correct voire légal d'engager la commune pour 2025 dans un projet de cette ampleur avant même d'avoir eu le débat d'orientation budgétaire ? »

Madame VICHERAT : « On l'a déjà dit on est obligé de l'approuver pour faire les demandes de subventions qui doivent se faire avant la fin de la semaine et le vote du budget finalisera et validera la signature des marchés. »

Monsieur GARDINIER : « Conclusion c'est que nous aurons peut-être l'école mais nous allons vers des années et des années d'endettement de la ville. Moi je ne veux pas voter contre ma ville, je ne veux pas voter contre sa population. Je vote contre cette délibération pour suspendre le projet et une éventuelle faillite. Voilà maintenant mes chers collègues à vous de choisir. Vous êtes face à votre responsabilité. Merci de m'avoir écouté. »

Madame BOURGOIN : « Un petit point que je voulais soulever quand même c'est le problème du centre-ville. Le matin on voit les mamans qui vont en centre-ville faire des courses. »

Madame VICHERAT : « *Qu'est-ce qui les empêche de continuer de faire leurs courses ?* »

Madame BOURGOIN : « Il va falloir qu'elles prennent leur voiture pour aller là-haut. Une fois là-haut, elles vont aller dans les supermarchés faire leurs courses. »

Madame VICHERAT : « Évelyne est en train de dire que quelqu'un qui doit prendre sa voiture pour aller déposer ses enfants ne reviendra plus chez le boucher où il a l'habitude d'aller, n'ira plus chez le coiffeur parce qu'il ne passera plus devant.

Ce que je défends ici c'est l'intérêt général et l'intérêt général des enfants il est d'être dans une nouvelle école et pour les familles d'être à côté du pôle petite enfance. Il y a l'école du centre qui n'a que 9 classes pour les élémentaires dont une grande partie non accessible en PMR. On répond à un problème de normes aussi parce que là ce n'est vraiment pas simple pour beaucoup d'enfants. »

Madame BOURGOIN : « Ce n'est jamais simple, c'est toujours possible mais ce n'est jamais facile non mais attends, il n'y a pas la moitié des enfants qui a des problèmes de déplacement. »

Madame VICHERAT : « Il suffit d'un enfant dans une classe qui soit en fauteuil ou en béquilles pour déménager la classe. Il suffit d'un enfant dans la classe et toute la classe change d'étage. »

Monsieur GARDINIER : « C'est un projet scolaire, un projet de territoire et qui dit projet de territoire dit implication des citoyens. »

Madame NIANG : « Je pense que notre territoire doit être des lieux de la pensée c'est à dire de la réflexion, de l'écoute donc le citoyen on peut dire que c'est un acteur à part entière de la commune et il a envie de prendre part ou de participer à la construction de sa ville. C'est d'une importance capitale. Ceci dit, il me semble important quand même de continuer à avancer pour permettre d'avoir toutes les réponses à nos interrogations c'est-à-dire la recherche de subventions. La démarche de la gestion de ce projet c'est le seul côté que je déplore, la non-participation des citoyens.

Le Maire : « C'est dans les règles, ce n'est pas moi qui le dis. »

Monsieur GARDINIER : « oui mais on n'a pas de réponse claire de Monsieur le Maire sur le montant, la question de la faisabilité ou non par rapport au niveau de subvention. On est dans le flou au niveau du financement. On est dans le flou sur un projet pharaonique alors maintenant si les conseillers municipaux veulent s'engager dans cette voie libre à eux. Pour moi c'est niet. »

Madame BOURGOIN : « Est-ce que vous pouvez au moins mettre dans la délibération que le l'adoption du final du projet sera soumise aux subventions ? »

Madame VICHERAT : « Non l'adoption finale du projet sera soumise au vote du budget. Je rappelle que le projet de loi de finances de l'état n'est pas encore voté.

Il n'est même pas encore débattu, par conséquent il y aura un report que je ne connais pas encore du vote du budget. Les demandes de subventions sont maintenues au 15 ou au 17 janvier mais les décisions liées aux subventions vont être légèrement décalées.

si on attend ce décalage on a des appels d'offres qui ne tiennent plus on a un marché qui ne tient plus et on décale tout donc est ce que l'on peut mettre ça dans la délibération ? non. Aujourd'hui le vote du budget de l'état tel qu'il semble s'envisager c'est à minima le maintien du budget 2024 donc là on est on est tout à fait dans ce qui est possible si dans 15 jours on a un gouvernement qui nous dit DETR/DSIL 2025 vous oubliez on aura cette information-là. »

Monsieur GARDINIER : « La décision de construire une école ne se prend pas à l'Assemblée nationale c'est nous qui sommes responsables. »

Madame VICHERAT : « Oui mais on me demande de décider par rapport aux subventions qu'on va recevoir donc je m'appuie aussi sur les informations qu'on a au niveau de l'état. »

Madame BOURGOIN : « Il y a quand même une chose qui m'a semblé un petit peu bizarre c'est que l'année dernière en début d'année 2024 on nous a dit qu'on avait toute l'année pour trouver les subventions donc normalement ça devrait être réglé à la fin de l'année 2024. »

Le Maire : « Oui et la Préfète devait venir nous voir en novembre elle n'a pas pu donc ça a été en janvier. On n'est pas on n'est pas décisionnaire de l'agenda de la Préfète. »

Madame BOURGOIN : « *Donc en fin de compte là on n'a plus de retour vraiment en arrière. Si tu passes dans le budget les subventions qui sont moins que ça tu pourras voter contre. Et avant le vote du budget il y a le débat d'orientation budgétaire. On ne pourra pas dissocier le projet du groupe scolaire du reste.* »

Madame VICHERAT : « Mais ça j'ai expliqué ce n'est pas possible. »

Madame BOURGOIN : « Ben voilà ça n'existe pas ce qui prouve bien c'est que ce n'est pas possible si tu attends une décision de subvention t'es obligé de recommencer à 0 et de refaire donc une autre demande. Vu qu'on est à un an des élections ça serait peut-être mieux pour laisser le champ libre et à la fois intéressant. »

Le Maire : « Pour un an de plus je ne sais pas trop pour toi mais une idée qui m'est venue dans mon sommeil ou peut-être dans mes insomnies. Monsieur Jean POULAIN avait fait 7 ans au lieu de 6 donc ça s'est déjà fait et ça peut se refaire. »

Monsieur GARDINIER : « Monsieur le maire pour rebondir sur ce que je viens de dire votre adjoint, je voudrais vous poser une question puisqu' à la dernière séance du Conseil on vous a suggéré qu'il y avait une possibilité c'est dans le règlement intérieur du Conseil d'un référendum.

Vous aviez dit que vous alliez étudier la question donc nous sommes maintenant 3 mois après on voudrait savoir ce que vous en pensez. Est-ce que quand on aura tous les éléments on pourrait soumettre ce projet clivant et quand même fortement contesté au référendum municipal ? »

Le Maire : « On a effectivement étudié le problème. C'est qu'on s'approche de plus en plus des élections municipales. Si vous voulez qu'on fasse un référendum ça pourrait être à mon avis assez mal vu peut être voire même impossible en période électorale. On pourrait même imaginer par exemple que ça nous soit totalement favorable. On va dire mais ils ont pris ça pour gagner les élections. Si ça vous intéresse sur le principe de faire une consultation démocratique à Briare. Le vote du budget ce sera au mois de mars je pense que pour le débat d'orientation budgétaire on aura déjà pas mal d'éléments. »

Monsieur GARDINIER : « Rien n'empêche de consulter la population à tout moment puisque le peuple est souverain je le rappelle Comme je l'ai dit partout tout est flou et moi je vous avance des chiffres. »

Le Maire : « Ecoutez on ne va pas se lancer dans des débats comme ça et tout ça on le sait. Voilà il y a un cadre qui est précis pour travailler ici au Conseil municipal bien entendu il y a une majorité, il y a l'opposition ça c'est la règle. C'est comme ça on n'y peut rien, c'est le peuple souverain qui a choisi. Est-ce que maintenant je peux passer à la question la seule question d'ailleurs qui est sur le propos de ce Conseil municipal exceptionnel ?

Parce qu'il va bien falloir qu'on avance parce que je rappelle que ce qu'on va voter là ce sont des demandes. Si on si on ne vote pas des demandes on ne pourra pas les demander. C'est aussi simple que ça c'est vrai que ça paraît peut-être un petit peu tordu mais c'est le fonctionnement normal et logique. C'est la procédure. »

Monsieur GARDINIER : « Par contre moi je vais demander quelque chose. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un vote à bulletin secret ? »

Le Maire : « Il faut la demande d'1/3 du Conseil. On va rester dans la règle la règle. Lever les mains, je trouve que c'est vachement bien parce que le peuple lève la main. »

Monsieur GARDINIER : « Monsieur le maire dans ce cas-là je vais demander un scrutin public si c'est possible. C'est dans le règlement intérieur du Conseil ce n'est pas un vote à main levée vous devez appeler chaque conseiller un par un. Est-ce que vous pensez qu'on peut utiliser cette procédure ? Je veux juste rajouter une chose je voudrais avoir une pensée pour mon collègue et ami Dominique de COURCEL que je représente ce soir et qui ne peut pas être là parce qu'il est hospitalisé à l'hôpital Georges Pompidou, il lutte contre la maladie. C'est un conseiller municipal que j'estime énormément. »

Madame VICHERAT : « Monsieur le maire est-ce que je peux rajouter un mot avant le vote ? Il se trouve que sur certains réseaux j'ai été mise en cause en tant que première adjointe et enseignante de l'école Sainte-Anne. Certains mettent en doute mon intégrité et ma dignité en tant que première adjointe en imaginant que sur ce projet auquel je crois j'aurai un intérêt particulier en tant qu'enseignante de l'école Sainte-Anne.

Je rappelle qu'enseignante de l'école Sainte-Anne veut dire que je suis nommée par l'état pour enseigner dans cette école. Je ne suis pas salarié de cette école je ne suis pas attachée hiérarchiquement à cette école je ne suis que nommée par l'état, par l'éducation nationale comme enseignante de cette école.

J'ai pensé qu'imaginer un conflit d'intérêts sur moi pouvait être de la diffamation. Je me suis renseignée auprès de de la gendarmerie. Dès lors qu'il s'agit d'un argument politique la diffamation n'existe pas. Le mensonge en politique s'appelle en fait de la liberté d'expression. Ça se confirme avec ce que l'on voit en ce moment aux États-Unis où les fausses informations ne sont plus chassées mais ça s'appelle de la liberté d'expression. Je souhaite évidemment vous avez compris ce projet de tout mon cœur, je le défends mais je ne veux pas que ce projet soit pénalisé par un éventuel soupçon ou doute de conflits d'intérêts par conséquent Monsieur le maire je préfère ne pas participer à ce vote et je propose à tous ceux qui auraient un rapport en lien avec l'école Sainte-Anne mais aussi avec les autres écoles de Briare de ne pas participer également à ce vote parce que malgré ce que l'on pense intérieurement je ne veux pas mettre en péril ce projet. »

Madame GABRIEL : « Permettez-moi de me retirer du vote également. »

Mesdames VICHERAT et GABRIEL quittent la salle du Conseil municipal. Elles ne participent pas au vote. »

Le Maire : « Moi je suis effectivement favorable à ce projet qu'on vient de débattre. » Alain CHARMETANT « Oui je vote cette délibération qui est indispensable. » Kiné NIANG « Ce projet est un excellent projet pour notre commune. » Laurent LHOSTE « favorable » Jacqueline LAURENT « favorable » Dominique GIRAULT « favorable au projet » Edwige SIGNORET « favorable au projet » Hervé BANSE « favorable au projet » Jean-François COQUILLET « oui je suis favorable au projet » Claude COURTILLAT « favorable au projet » Marcel DEPARETERRE « favorable au projet » Stéphane DE SAINTE CROIX « favorable » Éric GAUDICHON « favorable »

Jacqueline GUILLOT « favorable » Alexandra GUINAND procuration à Edwige SIGNORET «favorable elle vote pour ce projet ». Monique LAVARENNE « favorable » Bénédicte MARISSAL qui a donné pouvoir à Jacqueline LAURENT « favorable au projet » Michel MOURAUX « favorable au projet » Évelyne BOURGOIN « défavorable » Fabien FAISY « contre » Haiate KHEDDAR « contre ce projet » Patrice GAGNEPAIN « défavorable au projet » Madame ACIMOVIC procuration à Haiate KHEDDAR « contre ce projet » Dominique de COURCEL représenté par Frédéric GARDINIER « contre ce projet », M. GARDINIER « Contre ce projet » Sylvie LECLERC a donné pouvoir à Patrice GAGNEPAIN « Elle est défavorable au projet. » Mesdames VICHERAT Valérie et GABRIEL Mélanie ne participent pas au vote. 18 pour et 8 contre. »

Monsieur FAISY : « Je veux envoyer une question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Je souhaiterais que l'on mette la question du référendum citoyen. »

Fin de la séance à 19 heures 53

Signé le 14.02.2025

La Secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET

